

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DES RÈGLEMENTS 505-1 et 451-1**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 8 septembre 2015, le Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a adopté les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT NO 505-1 : MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE NO 505, AFIN NOTAMMENT DE MODIFIER LES HEURES D'ARROSAGE PERMISES.**
- **RÈGLEMENT NO 451-1 : MODIFIANT LE RÈGLEMENT RÉGISSANT L'UTILISATION EXTÉRIEURE DES PESTICIDES NO 451, PERMETTANT LE TRAITEMENT DES FRÊNES.**

Que ces règlements peuvent être consultés à l'hôtel de ville, au bureau de la greffière, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ces règlements entreront en vigueur le 12 septembre 2015.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 10 SEPTEMBRE 2015.

M^e Katherine-Erika Vincent
Directrice-générale

/vc
